

1

REVUE BELGE

DE

308 P

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1887.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE,

1887.

JETONS ET MÈREAUX

DE

CHARBONNAGES.

 PLANCHE XI, FIGG. 1 A 7.

HAINAUT.

Au commencement de ce siècle, peut-être déjà à la fin du précédent, on se servait, dans quelques-unes des mines de houille du Hainaut, de jetons ou méreaux comme intermédiaire pour le règlement des salaires des ouvriers.

Ces pièces étaient vulgairement appelées *danses* dans le Bassin du Centre, où leur emploi était assez répandu.

A notre connaissance, on en faisait usage dans quatre charbonnages : à Mariemont, à l'Olive, à Bascoup et à Sars-Longchamps.

Dans un cinquième, à Haine-Saint-Pierre et La Hestre, on a employé, il y a moins longtemps, un intermédiaire analogue, mais beaucoup moins intéressant au point de vue numismatique.

En poursuivant nos recherches, nous pourrions probablement établir d'une façon certaine qu'il a existé des méreaux dans d'autres houillères

de la province. Dans le Borinage, notamment, d'anciens employés de fosses déclarent que dans leur enfance, ils ont entendu parler de jetons à quelques charbonnages, et ils citent l'Escouffiaux (nommé au siècle dernier « la machine autrichienne »), Longterne, le Bois-de-Boussu. Du reste, un usage de ce genre, qui existait dans le Bassin du Centre et dans celui de Valenciennes (1), ne devait pas vraisemblablement avoir été exclu des houillères du Couchant de Mons situées entre ces deux Bassins.

En tout cas, il est assez curieux de constater que, même dans l'administration de certains des cinq charbonnages du Centre susdits, on ignorait que des méreaux y aient été en usage : ce n'est que difficilement, et aidé très obligeamment par des directeurs ou ingénieurs de nos amis, que nous avons pu nous procurer un exemplaire de ceux de ces jetons qui ont si rapidement disparu et ont été si vite oubliés.

Cette prompte et presque complète disparition, peu d'années après leur démonétisation, s'explique par ce fait que les méreaux en question ont une certaine valeur comme métal, alors qu'ils n'en ont pas au point de vue artistique : ils sont, en effet, en bronze ou en cuivre d'assez forte épaisseur, de sorte que le charbonnage les réex-

(1) D'anciens méreaux des mines de houille de Vieux-Condé, d'Anzin et d'Aniches se trouvent dans la collection de l'auteur.

pédiaient chez le fondeur, dès leur mise hors service, et, quant aux ouvriers, ils n'avaient pas d'avantage à en conserver, au contraire, comme on le verra plus loin.

J'espère que le petit regain de notoriété que leur vaudra cette courte notice, en fera sortir quelques-uns des vieux tiroirs et les sauvera de la fonderie au profit des collections.

Tout autre est le jeton en argent, dont il sera parlé à la fin, frappé en 1838, par la Compagnie houillère du Centre du Flénu.

MÉREAUX DE MARIEMONT.

Sous le nom de Mariemont, il faut entendre ici les houillères de la concession dite du « Parc de Mariemont », commune de Morlanwelz. L'extraction du charbon dans la forêt de Mariemont est très ancienne : un compte du domaine de Binche, année 1380, déposé aux Archives du royaume, mentionne à l'article Morlanwelz : « un conduit au bos de Morlanwez dallez l'Olive pour trouver carbon » (1).

Cette exploitation avait repris une certaine activité sous le prince Charles de Lorraine qui habitait la résidence de Mariemont comme gouverneur général des Pays-Bas. Lorsque les troupes françaises, conduites par le général Charbonnier,

(1) MONOYER, *Mémoire sur le bassin du Centre*. Mons, 1873.

— un nom prédestiné, — eurent réduit en cendres, en 1794, le vaste château des archiducs autrichiens, il fut créé, par le comité de salut public, une concession des mines de houille se trouvant dans l'enceinte du Parc de Mariemont. Cette concession fut octroyée une première fois, par décret du 22 germinal an III (11 avril 1795), signé Chazal, Merlin, Roux, Creuze, Latouche et Aubry. Mais la révocation des concessionnaires dut être proposée deux ans après par l'Administration du département de Jemmapes, et le 22 brumaire an VI, le directoire rapportait le décret ci-dessus. L'année suivante, l'administration du département de Jemmapes accordait cette concession à M. J.-B. Hardenpont, de Mons, ce que les consuls confirmèrent le 16 pluviôse an IX (5 février 1801).

Une société se forma le 8 juillet 1802, comportant trente-deux sous ou actions, réparties entre MM. J.-B. Hardenpont, Isidore Warocqué, Charles Duvivier, P.-F. Tiberghien et Nicolas Warocqué⁽¹⁾.

Lorsque fut faite la délimitation des territoires concédés, par le citoyen Lavallée, secrétaire général de la préfecture du département de Jem-

(¹) Une médaille reste comme souvenir de cette première association; elle est à l'effigie de Guillaume I^{er}, avec l'inscription : « GUILIELMUS I BELGARUM REX »; au revers, dans une couronne de feuilles, elle porte ces mots gravés : OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ DE MARIEMONT A M^r N. WAROCQUÉ, SON ADMINISTRATEUR. 1818. » La médaille a 50 millimètres de diamètre; elle est marquée du nom du graveur Braemt.

mapes, assisté du citoyen Troye, sous-préfet de Charleroi, — c'était le 11 germinal an IX, — une plaque en bronze fut gravée avec cette inscription :

BUONAPARTE PREMIER CONSUL DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
CHAPTAL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
ÉTIENNE GARNIER, PRÉFET DU
DÉPARTEMENT DE JEMMAPPES,
CONCESSION DES MINES DE MARIE-MONT,
ACCORDÉE A J.-B. HARDENPONT,
ARRÊTÉ DES CONSULS DU XVI
PLUVIÔSE AN IX.

« Cette plaque, dit le rapport du citoyen Lavallée, fut scellée entre deux pierres ainsi que quelques pièces de monnaie au type républicain, et sera placée à l'endroit même où elle fut scellée au fond de la machine hydraulique. »

Cet intéressant souvenir a été retrouvé : il est maintenant en mains de M. Georges Warocqué.

De tout ce qui précède, on peut conclure que les *danses* doivent avoir une origine assez ancienne ; malheureusement aucun document n'a été retrouvé qui y soit relatif.

Elles étaient de trois sortes, représentant des valeurs différentes. (Pl. XI, figg. 1, 2 et 3.) Il y avait des pièces marquées en relief MT 10, — dix sous ; — pour les ouvriers à veine ; d'autres

marquées MT 8, — huit sous, — pour les chargeurs ou pour les meneurs de montements; enfin les *danses* marquées MT 7 étaient pour les petits meneurs, lesquels se partageaient quelquefois cette journée à deux.

Ces méreaux sont unifaces, de forme carrée; toutefois du côté opposé au monogramme, ils portaient le même numéro qu'au droit, mais poinçonné et de grandeur moitié: c'est ce coup de poinçon, donné par un agent du charbonnage, qui établissait l'authenticité de la pièce.

Dans les dernières années de leur emploi, les méreaux avaient une valeur conventionnelle supérieure à celle qui y était inscrite, le taux des salaires ayant augmenté.

Chaque ouvrier, sa journée finie, recevait une *danse* représentant le salaire convenu, et, au jour des paiements périodiques, il allait échanger ses *danses* au bureau du payeur contre la somme d'argent correspondante.

Ce mode de contrôle des journées, tenant lieu du pointage actuellement en usage, n'est pas abandonné partout comme il l'est dans les houillères, et nous pourrions citer quelques industriels en Belgique qui usent encore de méreaux analogues.

C'est surtout à la demande des ouvriers qu'on a cessé leur emploi dans les charbonnages: le mineur a fini par se plaindre de ce qu'il perdait une journée quand il lui arrivait d'égarer une pièce. Pour y obvier, on a essayé de faire tenir à

la fosse une liste de journées par le gailleteur ou surveillant au jour, et c'était sur le vu de cette liste qu'au bureau principal, on délivrait journallement les *danses*. Mais il en résultait un déplacement de plus pour les ouvriers, et du reste les méreaux faisaient alors double emploi, ou à peu près, avec les listes dressées aux sièges de travail.

En 1840, d'après les uns, en 1842, d'après d'autres, ils ont été mis définitivement hors de service, mais de vieux porions et ouvriers nous assurent qu'à Mariemont ils ont été en désuétude dès 1838.

Ces pièces sont en bronze coulé. On les fabriquait en dernier lieu chez Séraphin Mayor, à Jolimont, et chez Campion, à La Hestre.

Leur épaisseur est assez variable : les méreaux de 7 et 8 sous pèsent de 5 à 7 grammes ; ceux de 10 sous pèsent de 6 1/2 à 7 1/2 grammes.

MÉREAUX DE L'OLIVE.

La concession houillère de l'Olive, qui s'étend sous les communes de Morlanwelz et de Bellecourt, est un peu plus récente que celle dite du parc de Mariemont. L'empereur Napoléon l'octroya à MM. Bonaventure et Nicolas Warocqué, par décret du 4 août 1806.

C'était l'Olive qui donnait son nom aux *carbonnières* citées dans des archives de 1380 et de 1493 : ce nom était celui d'une Abbaye fondée en 1218 à

une extrémité de la forêt dont une partie a pris le nom de Marie-Mont au milieu du xvi^e siècle, quand la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, y érigea un château important à proximité des sources d'eaux minérales qu'elle affectionnait.

Les concessions de l'Olive et du Parc de Mariemont sont maintenant confondues comme exploitation; il est assez difficile, — et du reste peu intéressant dans cette note, — d'établir d'une façon précise dans laquelle des deux a commencé l'extraction de la houille.

Ces gisements, avec ceux de Chaud-Buisson, de Carrières-Nord et de Carrières-Sud, constituent aujourd'hui le vaste champ d'exploitation de la Société anonyme des charbonnages de Mariemont.

Des méreaux ont été frappés à deux époques pour le charbonnage de l'Olive.

Les plus anciens sont des mêmes types que ceux qui ont été décrits ci-dessus pour le charbonnage de Mariemont, sauf que le monogramme MT est remplacé par OL.

La figure 4 de la planche XI représente le seul exemplaire retrouvé, et comme il est très fruste, on ne peut plus déterminer si le coin comportait un encadrement, soit qu'il fût simple, soit qu'il fût festonné comme aux pièces précédemment décrites.

Il pèse 5 1/2 grammes.

Les méreaux plus récents (pl. XI, fig. 5) sont rectangulaires et unifaces également. Dans un

double encadrement, ils portent en relief les lettres O L non entrelacées, et tracées avec plus de soin.

Comme à cette seconde période des *danses*, le prix des journées augmentait et variait, la valeur représentative de la pièce n'était plus marquée de coulée, mais était indiquée par un chiffre poinçonné des deux côtés de la pièce. Celle que nous représentons est marquée 10 à droite de la lettre L.

Son poids est de 8 1/2 grammes.

Le mode de travail à l'entreprise, dans le fond des houillères, ne permettait plus qu'un emploi restreint de ce système d'intermédiaire monétaire, et, vers 1850, les méreaux de l'Olive ont été définitivement retirés de la circulation dans le charbonnage.

On les fabriquait à La Hestre et à Jolimont.

MÉREAUX DE BASCOUP.

Le charbonnage de Bascoup, qui s'étend sous les communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Trazegnies, Gouy-lez-Piéton, Souvret, Forchies, Piéton et Manage, est moins anciennement connu que les précédents. Cependant, en 1766 déjà, l'impératrice Marie-Thérèse octroyait à MM. Benoît Poliart et C^{ie} le droit de rechercher et extraire la houille sous les trois premières communes susdites. Ce droit fut prorogé le 9 juillet 1777 et, en 1788, on établissait, à ces exploitations, une

machine d'exhaure, dite pompe-à-feu, de l'invention de Newcomen.

La concession définitive de Bascoup, celle qui a donné naissance à l'importante société actuelle, date du 25 février 1808 : le décret de l'empereur Napoléon, qui l'octroyait à MM. Annect et De Cock, désignait ces mines de houille sous le nom de charbonnage de *Basse cour*.

Les méreaux ne datent pas de cette époque, du moins ceux dont nous avons pu établir l'existence : ils n'ont été créés qu'en 1835 et n'ont servi que pendant 9 à 10 ans.

Ils étaient aussi de trois sortes, représentant trois valeurs différentes ; seulement, ces valeurs ne se distinguaient pas par un chiffre marqué, mais bien par la dimension de la pièce : les plus grands pour les ouvriers à veine, équivalaient à 10 sous de Brabant, les moyens pour chargeurs à 8 sous, et les plus petits pour meneurs, à 7 sous.

Carrés, unifaces, comme les précédents, en bronze ou en cuivre, ils étaient marqués BC, et mesuraient environ 12, 10 et 8 millimètres de côté, respectivement.

Voilà les renseignements que nous avons recueillis de la bouche de plusieurs vieux charbonniers, mais il nous a été impossible de nous procurer un spécimen de ces pièces, malgré des recherches pour lesquelles il a été fait preuve de beaucoup de complaisance et de soins.

MÉREAUX DE SARS-LONGCHAMPS.

Les charbonnages de Sars-Longchamps et Bouvy ont obtenu, en 1747, leur première concession sous les communes de Saint-Vaast et de Haine-Saint-Paul. Différents octrois de concession intervinrent ultérieurement, au nom de personnes associées demeurant à Valenciennes, jusqu'au décret impérial du 6 octobre 1810, qui a définitivement confirmé les concessions.

Une société civile fut constituée, par devant un notaire de Binche, le 26 septembre 1821.

C'est antérieurement à celle-ci, pensons-nous, que le système des méreaux a été mis en vigueur dans ce charbonnage, — sans doute par l'administrateur, qui gérait en même temps les houillères de Mariemont où leur emploi était général. Ils ont cessé d'être en usage à l'époque de la constitution de la Société anonyme, en 1835, quand M. Nicolas Warocqué (1) s'est retiré de ce charbonnage.

(1) En 1820, une médaille lui a été offerte par les propriétaires du charbonnage de Sars-Longchamps. Cette médaille, qui a 57 millimètres de diamètre, est l'œuvre de Braemt. D'un côté, elle montre l'Industrie couronnant le Travail, assise, s'appuyant de la main gauche sur une sorte de bouclier, au centre duquel est l'écu couronné de Hollande; le Travail, qui est ailé, tient une ruche dans la main droite. Au-dessus, les mots : BELGAR. INDUSTRIE. En bas : ARTES . REMUNERATÆ EX . DECRETO . REG. — Au revers, dans une large couronne de feuilles, il est gravé : VOTÉ A L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CHARBONNAGE DE SARS-LONG-CHAMPS, A MONSIEUR N. J. WAROCQUÉ, SON ADMINISTRATEUR, LE 1^{ER} AOUT 1820.

Les méreaux ou *danses* de Sars-Longchamps sont devenus fort rares : nous n'avons pu en voir que deux exemplaires, qui sont du même type.

Ils sont ronds, et, comme les autres méreaux du Centre, ils sont unifaces. Ils portent au milieu trois grosses lettres : S L C, sous lesquelles se trouve le chiffre 3, indiquant le numéro de la fosse. Ces lettres et chiffre sont fortement en saillie.

Une marque au poinçon (*voir* pl. XI, n° 6) indiquait que la pièce était authentique.

Le chiffre variait suivant le numéro de la fosse où la *danse* pouvait servir, et la valeur conventionnelle de celle-ci était déterminée par son diamètre. Ce n'était donc pas par le chiffre venu de coulée que l'on distinguait s'il s'agissait d'une journée d'un ouvrier véritable, d'un chargeur ou d'un meneur, mais bien par la grandeur de la pièce.

Telles sont les déclarations de quelques survivants de cette période des travaux d'exploitation; là, non plus, aucun document n'est connu précisant les indications relatives aux méreaux.

L'exemplaire, dont nous donnons le dessin, a 25 millimètres de diamètre, et pèse 11 grammes. Il est en cuivre.

Aux Charbonnages de Haine-Saint-Pierre et La

Hestre (1), on ne se souvient, en fait de méreaux, que de pièces rondes, en zinc, employées il y a trente ans et dont l'usage s'est continué jusqu'en novembre 1877, époque de la mise en Société anonyme de cette exploitation. Ces plaques représentaient le montant de la quinzaine, c'est-à-dire qu'elles portaient un numéro, correspondant à un numéro d'ordre du tableau des salaires qui indiquait en regard la somme gagnée par l'ouvrier porteur de la pièce.

Ces espèces de méreaux avaient 43 millimètres de diamètre et $\frac{3}{4}$ de millimètre d'épaisseur; les chiffres étaient frappés en leur milieu, et avaient 10 millimètres de hauteur. En dessous était poinçonné un signe conventionnel figurant une étoile.

Ils nous paraissent sans valeur au point de vue de la numismatique, et si nous les avons mentionnés ici, c'est que nous inclinons à penser, comme certains nous l'ont dit, que, dans ces charbonnages, d'exploitation plus que séculaire, ces plaquettes ont succédé, après un intervalle assez long, à des méreaux du genre de ceux employés

(1) Leur plus ancienne concession date de 1755 : elle était octroyée par le baron de Noyel, vicomte de La Hestre (ou La Heest), à de Schruytener, N. Croquet, F. et J. Morlet, A. Laurent, Jean et Joseph Bernard et B. Waterlot. Ces associés obtinrent l'année suivante du baron de Molenbaix la concession sous une partie de sa seigneurie de Redemont. Le 9 mars 1779, la douairière d'Hane, de Haine-Saint-Pierre, leur accorda la concession de Jolimont. (Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage précité de M. Jules Monoyer.)

dans les deux charbonnages qui y confinent :
Mariemont et Sars-Longchamps.

JETON DU CENTRE DU FLÉNU.

Il est en argent, de forme octogonale, très bien gravé, pesant 25 grammes.

Comme le montre la figure 7 de la planche XI, il porte d'un côté l'inscription :

COMPAGNIE
HOUILLÈRE
DU CENTRE DU
FLÉNU
1838.

De l'autre, il reproduit un bâtiment de fosse, maçonné en briques avec pierres de taille, devant lequel un wagonnet est en chargement en haut d'un plan incliné (*). Derrière le bâtiment, se voit une grande cheminée en maçonnerie, dont la fumée s'étend en nuage au-dessus de celui-ci, et, entre ces deux constructions, à l'arrière-plan, on distingue un mur qui doit appartenir, dans la pensée du graveur, au massif des chaudières à vapeur. La porte du bâtiment est ouverte devant un chemin qui serpente à travers un élégant jardin, semble-t-il. Là, nous sommes en pleine fan-

(*) Au Flénu, il y avait ainsi plusieurs plans inclinés aux abords de fosses.

taisie, car il est fort douteux qu'il y a cinquante ans, pas plus que maintenant, on ait fait de l'horticuture d'agrément aux abords des bâtiments d'extraction. Le long d'un des bords de l'encadrement polygonal, on lit : ROQUELAY, F.

Le millésime 1838, inscrit sur le jeton, est l'année de la formation de la Compagnie houillère du Centre du Flénu. Ses fosses étaient sur Quaregnon et sur Jemmapes. Mais la Compagnie était française, ayant son siège et son directeur à Paris où elle s'était constituée avec M. Lafitte pour banquier (1).

Elle avait repris les concessions de la *Société des Vingt-Actions* (le Fief du Flénu, la Pucelette, le Grand-Moulin, et partie de la concession de Tur-lupu). Ses exploitations ont cessé maintenant.

La médaille qu'elle avait fait frapper, à Paris, probablement, représentait, au choix du détenteur, une marque honorifique ou une gratification. Nous pensons cependant que, dans l'origine de la Société, jusqu'en 1842, elle a dû servir, à Paris, comme jeton de présence des administrateurs.

Elle était offerte aux personnes qui avaient rendu à la Société des services signalés ou qui,

(1) Quelques fondateurs cependant étaient de Mons : M. Goffint-Delrue, M^{mes} Gain-Goffint et Sapin-Goffint, MM. Tercelin et Dusart. Dans le Borinage, elle avait un sous-directeur, fonction qui a été occupée pendant quelques années par mon beau-père, décédé en 1851, de qui me vient un des jetons en question; c'est le seul exemplaire que je connaisse.

dans un accident, avaient posé un acte de courage.

On nous a cité un conducteur de travaux qui, s'étant distingué dans un incendie souterrain, avait reçu vingt-cinq de ces pièces.

Elles étaient évaluées à 5 francs l'une et pouvaient être échangées, pour cette valeur, dans les caisses de la Société, sur la demande des possesseurs.

Nous continuerons à rechercher les jetons et méreaux des charbonnages du Hainaut, et nous espérons qu'une suite pourra être donnée à cette première note.

EDMOND PENY.

Morlanwelz, le 8 janvier 1887.

1



2



3



4



5



6



7

